

Politique environnementale et de développement viable



MISE EN CONTEXTE

UN VIRAGE ENVIRONNEMENTAL DES MEMBRES DE LA CDC DE LAVAL

En 2006, les membres de la Corporation de développement communautaire de Laval (CDC) affirmaient leur volonté à adopter un virage vert. Dès lors, cette intention a été inscrite officiellement à l'intérieur de la Planification stratégique de 2007-2010.

Dans la **Planification stratégique de la CDC 2007-2010**, il est précisé que :

« L'ensemble des activités et actions de la CDC tient compte des valeurs liées au développement viable et à la préservation de l'environnement » (Axe 1 – Le développement local, Orientation B).

L'OBJECTIF inscrit dans cette orientation était de :

« Sensibiliser les décideurs et appuyer les groupes dans leurs efforts et dans leurs luttes pour la préservation de l'environnement, dans une perspective de développement viable » (Objectif 4).

CREATION D'UN COMITE

La première action de la CDC et de ses membres pour réduire leur empreinte environnementale et de favoriser un développement plus humain et équitable a été la création d'un **Comité environnement et développement viable**. Ce comité a été créé afin de :

1. Développer l'écocitoyenneté des organismes communautaires membres de la CDC de Laval en leur fournissant divers outils de promotion, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement et au développement viable ;
2. Permettre aux membres d'adopter des pratiques de consommation responsables ;
3. Travailler en concertation et en partenariat avec le milieu lavallois sur des questions d'ordre environnementales.

Ce comité est formé de membres de la CDC. Tous sont convaincus de la nécessité d'améliorer les comportements à l'intérieur de leur organisme, de la CDC, mais aussi d'être porteur des valeurs environnementales et sociales dans leur propre milieu. Afin de développer l'écocitoyenneté des organismes communautaires, ce comité cherche à renseigner les organismes membres sur les ressources existantes, à suggérer des pratiques écoresponsables et à responsabiliser chacun des membres dans ce mouvement.

EN ACTION

Si les organismes communautaires soutiennent le virage environnemental de la CDC, encore peu de mesures concrètes ont été prises afin de passer à l'action. Le comité environnement et développement viable cherche donc à faciliter la mise en action des valeurs revendiquées par les organismes membres de la CDC.

Comme première démonstration de la volonté des organismes communautaires à s'engager vers des pratiques plus écoresponsables, le comité a développé une **Politique environnementale et de développement viable**.

Corporation de développement communautaire de Laval
1450, boul. Pie X
Bureau 215
Laval (Québec) H7V 3C1
(450)978-2388
www.cdclaval.qc.ca

PREAMBULE

Le concept de développement durable a été grandement répandu depuis la publication, en 1987, du rapport intitulé **Notre avenir à tous** (aussi appelé le rapport Brundtland), un document produit par la Commission des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Ce rapport a défini le développement durable comme un : « développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ».

Depuis ce jour, plusieurs vocables sont utilisés pour identifier le développement durable dont le mot « viable », faisant ressortir davantage le côté humain du développement. Ainsi, le terme viable « englobe la vie, la qualité du changement, les valeurs de paix et de solidarité, l'équité, la gouvernance environnementale citoyenne »¹ et soutient la redistribution de la richesse vers les groupes sociaux².

Le comité environnement et de développement viable de la Corporation de développement communautaire de Laval (CDC) a décidé de créer cette politique afin de permettre aux organismes communautaires, leurs employéEs, bénévoles et participantEs d'adopter des comportements environnementaux et de développement viable adéquats.

OBJET DE LA POLITIQUE

L'organisme s'engage à appliquer la politique dans l'ensemble de ses activités actuelles et futures. Toute personne impliquée dans l'organisme (administrateurs-trices, employéEs, participantEs et bénévoles) a aussi le devoir d'appliquer la politique. L'adoption de cette politique démontre l'intérêt et l'engagement de l'organisme envers l'environnement et le développement viable.

Pour l'organisme, l'adoption de la politique vise aussi

- À sensibiliser toutes les personnes impliquées dans l'organisme à adopter un comportement plus environnemental;
- À adopter une gestion plus respectueuse de l'environnement au quotidien;
- À réduire l'impact environnemental de ses activités.

MISE EN APPLICATION

La politique entre en vigueur dès son adoption par le conseil d'administration.

POUR APPLIQUER CETTE POLITIQUE DANS VOTRE ORGANISME

Nous vous suggérons d'abord d'adapter cette politique à votre organisme en modifiant, bonifiant ou en éliminant des éléments afin qu'elle corresponde davantage à votre réalité. Ensuite, faites-la entériner par les membres de votre conseil d'administration. Vous pourrez ainsi commencer sa mise en application auprès des employéEs, bénévoles et participantEs.

OBJECTIFS DE GESTION

GESTION DE L'APPROVISIONNEMENT

Privilégier l'achat de produits qui minimisent les dommages environnementaux, tant sur le plan de la conception que de la production, de la distribution, de la consommation et de l'élimination.

- Favoriser l'utilisation des sacs biodégradables
- Utiliser des guenilles et linges à vaisselle pour essuyer au lieu d'utiliser des papiers essuie-tout
- Utiliser un détergent à lessive et des produits d'entretien ménager sans phosphate
- Utiliser des produits ménagers certifiés biodégradables et portant l'Écologo
- Acheter des produits faits de matières recyclées (essuie-tout, mouchoirs, papier hygiénique...)
- Éviter d'acheter à l'épicerie des produits emballés dans de la pellicule de plastique ou conservés dans un récipient de styromousse
- Acheter en vrac
- Favoriser l'achat de produits locaux ou du pays lorsque nous faisons l'épicerie (réunions, cuisines collectives, collation, etc.)
- Encourager la consommation de l'eau non embouteillée

Privilégier l'achat de produits qui contribuent à payer un juste prix aux agriculteurs et aux travailleurs des pays en développement :

- Favoriser l'achat de produits équitables

Réemployer les ressources utilisées

- Employer des sacs réutilisables lors des emplettes.
- Utiliser des contenants réutilisables plutôt que de la pellicule de plastique.
- Utiliser un filtre à café réutilisable
- Utiliser de la vaisselle et des ustensiles durables plutôt que des verres en styromousse

¹ Gagnon, Christiane. (2005) 'Développement durable et viable: enjeux sociaux et scientifiques' In Lafontaine, Danielle et Bruno Jean (dir.). "Territoires et fonctions, tome 1. Des politiques aux théories : les modèles de développement régional et de gouvernance aux débats", Rimouski, GRIDEQ, Université du Québec à Rimouski, pp.199-216.

² Ibid.

GESTION DES MATIERES RESIDUELLES

Favoriser l'élimination écoresponsable

- Mettre les biens non utilisés dans la vente de garage ou les remettre à d'autres organismes de charité
- Récupérer les cartouches d'encre (Clinique vétérinaire 440, programme Mira), les piles rechargeables (Tout magasin Future Shop, Bureau en gros ou Zellers de Laval ainsi que Best Buy) et le matériel informatique (au Bureau en gros de Laval) et les déposer dans les endroits indiqués
- Utiliser le service de collecte sélective des matières recyclables
- Pratiquer le compostage domestique
- Pratiquer l'herbicyclage (laisser le gazon coupé au sol)
- Participer à la collecte des feuilles mortes organisées par la Ville

GESTION DES MATIERES DANGEREUSES OU POTENTIELLEMENT DANGEREUSES

Se défaire des matières dangereuses ou potentiellement dangereuses

- profiter des deux collectes annuelles de résidus domestiques dangereux (vieux pots de peinture, huiles, solvants, piles et autres RDD) qui a lieu à Laval.
- Aller porter ses vieux pots de peinture dans un commerce qui les ramasse tels que : Rona, Réno-dépôt et Home dépôt.

GESTION DE L'ENVIRONNEMENT PHYSIQUE

Réduire les sources de polluants qui peuvent nuire à l'environnement et à la santé des gens

- Éviter de laisser fonctionner inutilement le moteur du véhicule lorsque vous êtes dans le stationnement
- S'assurer de la bonne qualité de l'air dans les locaux

GESTION DE L'ENERGIE

Encourager des habitudes permettant de réaliser des économies énergétiques au niveau de l'éclairage, du chauffage, de la climatisation et de l'électricité en général

- Utiliser des thermostats programmables (dans les locaux qui nous appartiennent)
- Adapter le chauffage en fonction des locaux et du moment de la journée
- Baisser la température de quelques degrés hors des heures de travail
- Éteindre la lumière dans les pièces où il n'y a personne
- Tirer profit de l'énergie solaire en ouvrant les rideaux en hiver et en les tenants fermés en été enfin de garder la fraîcheur.
- Utiliser de l'eau froide pour le lavage de guenilles et linges de vaisselles
- Éteindre le matériel informatique lorsque l'on quitte le bureau

GESTION DE L'EAU

Encourager les habitudes permettant de réduire la consommation de l'eau

- Éviter de laisser couler l'eau lorsque l'on fait la vaisselle
- Réparer les robinets qui fuient

GESTION DU TRAVAIL

Adopter des comportements écoresponsables

- Utiliser du papier fait à 100% de fibres recyclées et FSC (selon des critères de bonne gestion forestière)
- Imprimer seulement les documents nécessaires et ne pas multiplier les impressions
- Imprimer les documents en utilisant les deux côtés de la feuille
- Réutiliser le papier usagé, mais pouvant être utilisé de nouveau soit pour faire une copie, une impression ou comme feuille brouillon
- Utiliser le courriel comme moyen de communication afin d'économiser le papier
- Utiliser des cartouches d'encre réusinées
- Utiliser le covoiturage ou le transport en commun lors d'activités extérieures
- Réduire notre utilisation des sacs de poubelles
- Réduire l'utilisation de sacs de plastiques et de papiers de tout genre
- Favoriser l'achat de produits d'occasion ou durables

Informez chaque employéE, bénévoles ainsi que les participantEs de tous les secteurs, pour les inciter à adopter des pratiques cohérentes avec cette présente politique lors de leurs actions quotidiennes.

ADOPTÉ par le conseil d'administration le _____.

